

Quinzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel  
(21 janvier – 1 février 2013)

Intervention de Turquie

Examen de la France

Merci Monsieur le Président,

Nous voudrions tout d'abord remercier la délégation française pour la présentation de leur rapport national.

Depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la France est considérée parmi les pays exemplaires dans le domaine des droits de l'homme.

Nous nous félicitons de la création du « défenseur des droits » et l'instauration de la « question prioritaire de constitutionnalité ». Ces deux initiatives permettront de mieux protéger les droits des individus vis-à-vis du pouvoir public.

Le droit à la liberté d'expression et de recherche est l'un des piliers de toute société libre et démocratique. Nous avons récemment constaté qu'une initiative politique qui allait à l'encontre de ce droit a été annulée par la décision du Conseil Constitutionnel datée du 28 Février 2012. A cet égard, nous **recommandons** à la France de ne prendre aucune initiative qui serait contraire à l'Observation Générale 34 du Comité des Droits de l'Homme.

D'autre part, étant donné que l'éducation est le meilleur moyen de forger une culture d'esprit ouvert et critique, nous **recommandons** à la France de s'assurer que les manuels scolaires ne contiennent pas des éléments qui compromettent l'objectivité et la liberté de recherche historique ainsi que le respect des droits et de la dignité de tous.

Nous nous félicitons également de l'adoption du « Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme 2012-2014 » et la nomination d'un délégué interministériel.

Toutefois, ayant pris connaissance des inquiétudes exprimés par CERD, nous souhaitons que des mesures complémentaires adéquates soient prises afin de lutter notamment contre les attaques et les harcèlements racistes et islamophobes visant en particulier les immigrés.

Enfin, tel que formulés par différents organes de traités, nous recommandons également de reconsidérer la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs immigrés.

Merci Monsieur le Président